



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA
 Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION
 DES RESSOURCES HUMAINES
 DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service de l'accompagnement
 professionnel et des pensions

Sous-direction des pensions

Bureau des Invalidités, des réversions et du contentieux
 5 place de Verdun
 BP 80000
 17018 LA ROCHELLE CEDEX 1

FICHE DESCRIPTIVE DES INFIRMES

Portant **DECISION** d'attribution
 d'une pension militaire d'invalidité
 au titre du code des pensions militaires d'invalidité
 et des victimes de la guerre

N° d'inscription au Grand Livre de la Dette Publique M Pension concédée par arrêté n° : ' du /2017	N° Dossier National : ' SDP : :
	Le 16/05/2017
NATURE de la PENSION : Définitive mixte JOUISSANCE : à partir du 08/08/2000	
Monsieur Né(e) le N° I.N.S.E.E. : 1 Adresse : '	CATEGORIE de VICTIME / CONFLIT : Militaire de carrière / Guerre 1939-Indochine Statut : Prisonnier du Viet-Minh Carte n°:
Grade : GENDARME (gendarmerie) Matricule : Rayé(e) des cadres ou des contrôles le :	Date(s) d'ouverture et nature(s) d'instance(s) 08/08/2000 - exécution judiciaire

Spécifications particulières

Exécution d'une décision de justice définitive -

N°	Codif	DIAGNOSTIC DES INFIRMES, RELATION MEDICALE, ORIGINE, CURABILITE ET VALIDITE DU DROIT	Taux d'invalidité
----	-------	--	-------------------

Jouissance à compter du 08/08/2000 : exécution judiciaire

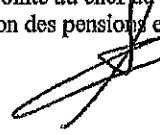
1	4073	Hypoacousie. Perte auditive moyenne oreille droite : 80 décibels - Perte auditive moyenne oreille gauche : 70 décibels Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine Acquis : Définitif	80 %
2	4076	Acouphènes bilatéraux permanents. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine Acquis : Définitif	10 % + 5
Groupement L17 1er élément : 83 arrondi à			85 %
3	9400	Syndrome asthénique. Fatigabilité physique et psychique. Hypermnésie émotionnelle. Aprozexie. Dysmnésie de fixation. Troubles du sommeil (insomnie, cauchemars). Hyperémotivité. Anxiété. Troubles de l'humeur et du caractère, céphalées. Aggravation par la survenue de troubles de la libido. Tendance dépressive. Retentissement important sur l'activité. Origine par preuve maladie imputable à la captivité Décret 53-438 du 16/05/1953 - Guerre 1939-Indochine Acquis : Définitif	40 %

4	2158	Rhumatismes vertébraux. Cervicalgies. Lomalgies. Inflexions, rotations cervicales -1/3. Schöber 10+4 1/2, inflexions, rotations lombaires -1/3. Radiographies : uncodiscarthrose C4-C5, arthrose postérieure cervicale. Dorsarthrose, ostéophytose, arthrose postérieure L4-L5. Origine par preuve maladie imputable à la captivité Loi 83-1109 du 21/12/1983	Acquis : Définitif	25 % + 5
			Groupement L.17 2ème élément : 58 arrondi à	60 %
			Groupement L.17	100 % + 1 °
5	3215	Troubles hépato-digestifs et séquelles d'ulcère bulbaire récent. Origine par preuve maladie - Guerre 1939-1945 en relation médicale certaine, directe et déterminante avec l'infirmité : 8	Acquis : Définitif	40 % + 5
6	2160	Rhumatisme polyarticulaire. Périarthrite scapulo humérale gauche. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	25 % + 10
7	3299	Diverticulose sigmoïdienne avec corde colique gauche, troubles du transit intestinal. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	20 % + 15
8	6096	Entérocolite chronique avec retentissement vago-sympathique suite infection amibienne ancienne. Origine par preuve maladie contractée en service et constatée - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	20 % + 20
9	3407	Troubles urinaires. Adénome de la prostate, dysurie, pollakiurie. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	10 % + 25
10	3254	Pathologie hémorroïdaire interne congestive avec péri-anite érythémateuse érosive. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	10 % + 30
11	4080	Laryngite chronique hypertrophique. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	10 % + 35
12	4141	Conjonctivite chronique bilatérale. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	10 % + 40
13	4098	Rhino-pharyngite chronique. Origine par présomption maladie imputable à la captivité Loi 89-1013 du 31/12/1989 - Guerre 1939-Indochine	Acquis : Définitif	10 % + 45
			TAUX GLOBAL =	100 % + 39 °

RECAPITULATIF

Droits concédés	A compter du 08/08/2000: 100 % + 39 ° à titre définitif + allocation grand mutilé article L.36
------------------------	--

Pour le ministre et par délégation
l'attachée principale d'administration de l'Etat
Rose-Lyons GUIGNÉ
Adjointe au chef de bureau
de l'instruction des pensions et du contentieux



VOIES DE RECOURS :	La présente décision est susceptible, en tous ses éléments, d'un recours devant le tribunal des pensions de MARSEILLE Palais de justice 6 rue Autran 13281 MARSEILLE CEDEX 6
Le recours doit être formé par lettre recommandée adressée au Greffier du tribunal dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de cette décision. L'assistance judiciaire est accordée à tout intéressé qui en fait la demande au président du tribunal.	